

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Ville de Montréal	Assemblée du	28 avril 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s)	1 mai 2003
	Numéro de la résolution	CM03 0361

Article 42.003 Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386) / Soumettre ce dossier à l'Office de consultation publique / Délégation de pouvoirs à la greffière

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Dida Berku de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386).

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

ADOPTION DU PROJET

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- d'adopter comme projet de règlement P-03-070 le « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386) » afin de remplacer l'aire de densité de catégorie 3 par une aire de catégorie 6, en bordure du boulevard René-Lévesque (côté sud), entre les rues Amherst et Saint-Timothée;
- de soumettre, conformément au paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Ville de Montréal	Assemblée du	28 avril 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s)	1 mai 2003
	Numéro de la résolution	CM03 0364

Article 42.006 **Avis de motion et adoption d'un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues Amherst, De La Gauchetière et Saint-Timothée / Soumettre ce dossier à l'Office de consultation publique / Délégation de pouvoirs à la greffière**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Dida Berku de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues Amherst, De La Gauchetière et Saint-Timothée.

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

ADOPTION DU PROJET

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- d'adopter comme projet de règlement P-03-073 le « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues Amherst, De La Gauchetière et Saint-Timothée »;
- de soumettre, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique;
- de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE